

# SIMAVELEC

SYNDICAT DES INDUSTRIES DE MATERIELS AUDIOVISUELS ELECTRONIQUES

---

Le Président

Monsieur Paul CHAMPSAUR  
Président de l'ARCEP  
7, Square Max Hymans  
75730 PARIS Cedex 15

Paris, le 14 septembre 2007

Objet : consultation publique sur les enjeux de l'affectation de nouvelles fréquences.

Monsieur Le Président,

Les membres du SIMAVELEC ont pris connaissance de la consultation publique lancée par l'ARCEP le 13 juillet, relative à l'exploitation du dividende numérique.

Cette consultation, à laquelle sont venus s'ajouter quelques effets d'annonce au cours de l'été, laisse penser qu'il est dès à présent acquis qu'une partie des fréquences libérées par la fin de la télévision analogique à partir de 2011 serait utilisable par d'autres secteurs que celui de la télévision, ce qui paraît très prématuré.

Comme vous le savez, les constructeurs de l'Electronique Grand Public (EGP) ont orienté leur production à l'échelle mondiale pour donner au téléspectateur l'accès à la télévision Haute Définition (TV HD).

La récente loi sur la télévision du futur favorise le déploiement de la TV HD en France et renforce la conviction des industriels de l'EGP qui considèrent que la Haute Définition sera le standard de la diffusion télévisuelle dans un avenir proche avec la fin de la télévision analogique.

C'est ainsi qu'ils préconisent que la ressource libérée devra en priorité donner la possibilité à toutes les chaînes de la TNT de diffuser des programmes en Haute Définition afin que l'ensemble des téléspectateurs équipés majoritairement de récepteurs HD puissent légitimement bénéficier complètement de cette technologie.

Il convient à ce stade de rappeler les objectifs de la loi du 5 mars citée précédemment : assurer une desserte de 95 % de la population en télévision numérique terrestre (TNT), garantir la diffusion de télévisions locales en numérique, proposer des services de haute définition, de télévision mobile personnelle et de radio numérique.

Ce n'est qu'après ces objectifs atteints que le volume de ressource disponible pourra être connu avec une précision suffisante et qu'il pourra être envisagé de la détourner vers d'autres services.

Vous comprendrez M. Le Président que les constructeurs du SIMAVELEC feront preuve de la plus grande vigilance et interviendront auprès des instances adéquates pour que cette ressource rare soit justement attribuée et permette pour le citoyen français la réalisation d'une grande promesse audiovisuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques de BELLEFON